

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes



Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 14 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 08/12/2016

Date d'affichage : 08/12/2016

Présents : DE MEYER Bernard, ARNOULD Michel, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, SILLE David, Stéphane DUJARDIN, FLATRES Pascal, POHU Gérard, BURTIN Françoise, HAMIEAU Maud.

Absents : SALIGOT Roger.

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme HAMIEAU Maud

N° 1/2016-12/14

ASSURANCE STATUTAIRE – RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC SOFAXIS (14 voix pour)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'assurance statutaire signé par la commune avec la société SOFAXIS arrive à échéance au 31 décembre 2016. En raison de problème administratif, aucune procédure de mise en concurrence n'a pu être lancée dans les délais.

Afin de permettre à la collectivité de conserver cette garantie, il est proposé au conseil municipal de reconduire le contrat actuel avec la société SOFAXIS à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires au renouvellement du contrat d'assurance statutaire auprès de la SOFAXIS à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 3 ans.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Bernard DE MEYER.





Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 14 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 08/12/2016

Date d'affichage : 08/12/2016

Présents : DE MEYER Bernard, ARNOULD Michel, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, SILLE David, Stéphane DUJARDIN, FLATRES Pascal, POHU Gérard, BURTIN Françoise, HAMIEAU Maud.

Absents : SALIGOT Roger.

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme HAMIEAU Maud

N° 2/2016-12/14PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE – ECOLE DE RATTACHEMENT (14 voix pour)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'aide financière aux frais de restauration scolaire pour les habitants de la commune dont les enfants sont scolarisés en maternelle et primaire de l'école de Thiant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- le maintien de l'aide financière aux frais de restauration scolaire pour les enfants de la commune scolarisés en maternelle et primaire de l'école de Thiant,
- de fixer le montant de l'aide à 1.50 € par repas sur présentation d'un justificatif,

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Bernard DE MEYER.





Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 14 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 08/12/2016

Date d'affichage : 08/12/2016

Présents : DE MEYER Bernard, ARNOULD Michel, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, SILLE David, Stéphane DUJARDIN, FLATRES Pascal, POHU Gérard, BURTIN Françoise, HAMIEAU Maud.

Absents : SALIGOT Roger.

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme HAMIEAU Maud

N° 3/2016-12/14

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 (14 voix pour)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision budgétaire modificative afin de pouvoir procéder au remboursement de la Taxe d'Aménagement réglée en 2014 par un administré et ayant fait l'objet d'une annulation par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- la décision modificative suivante :

Investissement	DEPENSES	RECETTES
10223-T.A.M.	+ 300,00 €	0
2313-Construction en cours	- 300,00 €	0
TOTAL	0	0

- de solliciter le service cadastral pour une vérification de la non-réalisation desdits travaux

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Bernard DE MEYER.





Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 14 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 08/12/2016

Date d'affichage : 08/12/2016

Présents : DE MEYER Bernard, ARNOULD Michel, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, SILLE David, Stéphane DUJARDIN, FLATRES Pascal, POHU Gérard, BURTIN Françoise, HAMIEAU Maud.

Absents : SALIGOT Roger.

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme HAMIEAU Maud

N° 4/2016-12/14

CHAUDIERE SALLE PIERRE BUSIN ET LOCAL TECHNIQUE (13 voix pour)

Monsieur Stéphane DUJARDIN précise qu'il ne participera pas aux délibérations et aux votes se rapportant à cette délibération.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée de la nécessité de procéder soit à la réparation soit au changement de la chaudière desservant la salle Pierre Busin et le local technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- décide d'opter pour un remplacement de ladite chaudière.

A regard de la décision prise, Monsieur le Maire détaille les devis des Sociétés MAGNANI et TECHNIGAZ VALENGREEN reçus pour ces travaux.

Il rappelle également à l'assemblée que suite à l'établissement du Document Unique, l'installation d'une cabine de douche dans le local technique revêt un caractère obligatoire et propose donc d'autoriser l'installation de cette cabine pour une somme maximale estimée à 1 446.81 € HT ;

Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise TECHNIGAZ VALENGREEN pour effectuer le remplacement de la chaudière pour un prix suivant devis de 2 357 € HT

- d'autoriser l'installation d'une cabine de douche dans le local technique pour un montant maximal de 1 446.81 € HT (pose et raccordement au circuit d'eau)

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.



Le Maire,
Bernard DE MEYER



Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 14 décembre 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à 19h00, le conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation : 08/12/2016

Date d'affichage : 08/12/2016

Présents : DE MEYER Bernard, ARNOULD Michel, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, LUBERDA Sandrine, SILLE David, Stéphane DUJARDIN, FLATRES Pascal, POHU Gérard, BURTIN Françoise, HAMIEAU Maud.

Absents : SALIGOT Roger.

Pouvoir de GOURDIN Alison à Sandrine LUBERDA.

Pouvoir de TAISNE Dominique à Michel ARNOULD.

Secrétaire de séance : Mme HAMIEAU Maud

N° 5/2016-12/14

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SIAV (13 voix pour)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (S.I.A.V.).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public du S.I.A.V.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Bernard DE MEYER.

